

DEPARTEMENT
DE LA MEUSE

COMMUNE DE VIGNEULLES

ARRONDISSEMENT
DE COMMERCY

PROCES VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON
DE VIGNEULLES

du 3 Juillet 2020

L'an deux mil vingt, le trois juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Vigneulles étant assemblé en session ordinaire après convocation légale, sous la présidence de M. Jean Claude ZINGERLE

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 07.07.2020 que la convocation avait été faite le 26.06.2020 que le nombre de membres en exercice est de 19

Etaient présents : Jean Claude ZINGERLE, Angèle BALOSSO Gilles ROUGIREL, Michel THOMAS, Laure BLANPIED, Alex NICOLAS, Christophe LEBLAN, David PETIT, Christian CRATZ, Philippe ROSENBERGER, Hélène LECLERE Agnès THIEBAUT, Agnès BRONNER, Catherine KETTERER M-Christine HELLIN, Tony VIGNOLA, Michel DEGOUTIN Lysiane DEGOUTIN, Mathilde THIERY
Absents :

Il a été procédé, conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Mme BALOSSO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

0) Approbation du procès-verbal de la dernière réunion

Adopté à l'unanimité.

Le Maire rappelle toutefois les éléments suivants concernant les 20° et 21° colistiers :

L'article **L260 du Code Electoral** prévoit la possibilité d'inscrire deux candidats supplémentaires sur la liste. Le Conseil Municipal étant composé de 19 membres, les 19 premiers candidats sont élus Conseillers Municipaux. Le **décret n° 2018 du 25/09/2018** portant adaptation du code électoral (article L260) indique : Les candidats supplémentaires au Conseil Municipal prévus à l'article L260 ne sont pas pris en compte. Les deux derniers conservent donc le statut de candidat jusqu'à ce qu'une place se libère dans le Conseil Municipal (décès ou démission).

L'article **L2121-22 du Code général des Collectivités Territoriales** permet au Conseil municipal de constituer des commissions composées exclusivement de conseillers municipaux

1) Compte Administratif 2019 / Compte de Gestion (M14 – M49 – Forêt)

Le Maire présente au Conseil Municipal les comptes administratifs M14, M49, Forêt et lotissement pour l'année 2019.

<u>Budget Général</u>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	955287.64	1268829.74
Investissement	1350596.64	1631750.71

<u>Budget Assainissement</u>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	147910.80	169248.50
Investissement	528207.43	383170.16
<u>Budget Forêt</u>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	53700.16	124497.43
Investissement	27755.03	144859.86
<u>Budget Lotissement</u>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	820.00	0
Investissement	0	0

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que présentés dans les documents comptables

Adopté à l'unanimité.

2) Affectation du résultat

Budget général :

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2019,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,
Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de 313542.10 € sur l'exercice 2019 pour un excédent global de 313542.10 €.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- ✓ Affectation de l'excédent reporté (cpte 002) 222534.40 €
- ✓ Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement (cpte 1068) 91007.70 €

Budget Assainissement

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2019,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,
Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de 21337.70 € sur l'exercice 2019 pour un excédent global de 21337.70 €.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- ✓ Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement (cpte 1068) 21337.70 €

Budget Forêt

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2019,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,
Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de 70797.27 € sur l'exercice 2019 pour un excédent global de 166495.51 €.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- ✓ Affectation de l'excédent reporté (cpte 002) 160952.48 €
- ✓ Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement (cpte 1068) 5543.03 €

3) Taux d'imposition 2020

Après délibération, le conseil municipal décide de retenir les taux des taxes directes locales pour l'année 2020 suivants :

Taxe sur les propriétés foncières bâties (TFB) : 8.25 %

Taxe sur les propriétés foncières non bâties (TFNB): 16.16 %

Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 10.12 %

Adopté à l'unanimité.

4) Budget Primitif 2020

<u>Budget Général :</u>	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1409314.40	1409314.40
Investissement	802676.10	802676.10
<u>Budget Assainissement :</u>		
Fonctionnement	320464.00	320464.00
Investissement	1439421.70	1439421.70
<u>Budget Forêt :</u>		
Fonctionnement	324952.48	24952.48
Investissement	209588.00	209588.00
<u>Budget Lotissement :</u>		
Fonctionnement	100000.00	100000.00
Investissement	100000.00	100000.00

Subvention Budget Assainissement

Le Maire expose que la loi n°96-314 du 12 avril 1996 permet aux communes de moins de 3.000 habitants de verser une subvention au service d'eau et d'assainissement.

Afin d'équilibrer le budget, le Maire propose que le budget général finance le budget assainissement à hauteur de 130000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Tarif Assainissement

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait pour équilibrer le budget, d'augmenter le tarif assainissement.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer le montant de redevance assainissement (prorata au nombre de m3 consommés) de 1.41 à 1.45 € HT le prix du m3 à compter de la facturation sur la période d'octobre 2019 à mars 2020 ; soit le 1^{er} semestre 2020 pour le SIELL.

Subventions Associations Foncières 2020

Après délibération et conformément à ce qui est prévu au Budget Primitif, le Conseil Municipal décide de verser les subventions suivantes aux Associations Foncières :

- Billy : 831.83 €
- Creuë : 720.95 €
- Hattonchâtel : 662.69 €
- Hattonville : 1098.97 €
- Viéville : 1484.44 €
- Vigneulles : 1201.12 €

Aire de jeux CSLH

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait intéressant d'aménager à proximité du nouveau bâtiment d'accueil des jeunes, une aire de jeux qui pourrait également être utilisée par les enfants du village en dehors des périodes d'accueil.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte de réaliser cet aménagement
- Sollicite la CAF de la Meuse et éventuellement d'autres financeurs pour l'attribution d'une aide financière pour financer ce projet
- Certifie que la Commune n'a pas déposé le bilan, ne fait pas l'objet de mesure de redressement judiciaire et n'est pas en liquidation judiciaire.

M. DEGOUTIN s'abstient sur la subvention du budget général au budget assainissement car il aurait préféré que l'argent récupéré du budget bois soit réinvesti dans la voirie.

M. NICOLAS et Mme KETTERER s'abstiennent sur le compte 21 du budget général car ils sont contre la pose de panneaux lumineux dans les villages.

5) Commission des Impôts

Le Maire indique qu'il convient, à la demande de la Direction des Services Fiscaux, il convient de proposer 12 personnes titulaires et 12 personnes suppléantes pour composer la Commission des Impôts.

Après délibération, le Conseil Municipal propose les personnes suivantes :

TITULAIRES

- 1 THOMAS Michel - Creuë
- 2 JANSSENS Gustave – St Benoit
- 3 DELAHAYE Hervé - Hattonchâtel
- 4 HAXEL Jérôme - Vigneulles
- 5 JACOB Patrice - Vigneulles
- 6 BALTZINGER Jean Marie - Hattonville
- 7 KLAJBERT Philippe - Billy
- 8 ROSENBERGER Philippe - Viéville
- 9 DEGOUTIN Michel - Vigneulles
- 10 ROUGIREL Gilles - Vigneulles
- 11 NOISETTE Chantal - Vigneulles
- 12 LEBLAN Christophe

SUPPLEANTS

- 1 VILLAIN Patrick - Creuë
- 2 FRANIATTE Benoit – St Benoit
- 3 LEBLAN Stéphane - Hattonchâtel
- 4 THIEBAUT Agnès – St Benoit
- 5 GAROVO Dominique - Vigneulles
- 6 BALOSSO Angèle – Vigneulles
- 7 NICOLAS Alex - Billy
- 8 LACOUR Dominique - Creuë
- 9 BLANPIED Françoise - Viéville
- 10 THIEBAUT Guillaume – St Benoit
- 11 MILLARD Sébastien - Vigneulles
- 12 SIMONET Thierry - Vigneulles

6) Acquisition Terrain ROBERT Joseph

Sortie de Gilles ROUGIREL

Le Maire expose au Conseil Municipal que le terrain de M. et Mme ROBERT Joseph sis Rue de l'âtre cadastré AA141 présente une petite enclave de quelques m² sur le domaine public. M. et Mme ROBERT souhaite en faire don à la Commune pour l'euro symbolique.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte d'acquérir cette enclave pour l'euro symbolique
- Accepte de prendre en charge les frais de géomètre et les frais d'établissement de l'acte
- Décide d'intégrer ce petit terrain dans le domaine public
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Adopté à l'unanimité

7) Dégradation poubelle

Le Maire expose au Conseil Municipal que Melle KRAUSS Morgane a dégradé volontairement une poubelle à l'aire de jeux de Creuë et propose de lui facturer la poubelle cassée. Cette dernière accepte le principe.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'émettre un titre de 100 € au nom de Melle KRAUSS Morgane en paiement de la poubelle cassée.

Dégradation Grillage STEP Hattonville

Le Maire expose au Conseil Municipal que M. FLOREMONT Jean a accidentellement dégradé la clôture de la STEP d'Hattonville.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de répercuter le montant de la facture de réparation à M. FLOREMONT Jean et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Dégradation Coffret Pompe relevage Rue d'Hattonchâtel

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un véhicule circulant au niveau du hangar occupé par MIRABIO a accidentellement dégradé le coffret de la pompe de relevage sise rue d'Hattonchâtel. Après délibération, le Conseil Municipal décide de répercuter le montant de la facture de réparation à MIRABIO et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

8) Convention précaire – Verger Hattonville

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a fait l'acquisition d'un verger à Hattonville et que M. DUNANT est intéressé pour le louer.

Le Maire propose de signer une convention d'occupation précaire avec M. DUNANT pour ce verger cadastré 234ZA67 et 234ZA68 d'une surface globale de 24 a 40 ca.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte de signer une convention d'occupation précaire avec M. DUNANT Marc pour une durée de 3 ans renouvelable tacitement par période de un an.
- Fixe le tarif annuel à 100 € révisable chaque année en fonction de l'indice fermage
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Adopté à l'unanimité

9) Autorisation de voirie – MOIZET Lionel

Le Maire expose au Conseil Municipal que M. Lionel MOIZET, domicilié 1 Rue Tourin à Creuë, souhaite aménager son devant de porte en pavés et installer un abri à poubelle.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- accepte de signer une autorisation de voirie pour une durée de 5 ans.
- fixe le tarif à 15 €/an
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Délégués SIELL

Annule et remplace la délibération du 12 juin 2020

Suite aux élections municipales, il convient de renouveler les délégués au SIELL.

Les statuts de ce syndicat prévoient l'attribution de 1 siège par tranche de 500 habitants pour la Commune.

Après délibération, les délégués au SIELL sont les suivantes :

Titulaires

- Jean Claude ZINGERLE
- Hélène LECLERE
- Christophe LEBLAN
- Michel THOMAS

Suppléants

- Agnès BRONNER
- Alex NICOLAS
- Laure BLANPIED
- Angèle BALOSSO

Adopté à l'unanimité

Délégués CNAS

Le maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'élire un délégué représentant les élus et un délégué représentant le personnel au CNAS.

Après délibération, M. ZINGERLE Jean Claude et Mme DEGENEVE Sandrine sont nommés délégués au CNAS.

Adopté à l'unanimité.

Convention TDF

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune a signé une convention d'occupation d'un site Radioélectrique de Communications Electroniques en forêt communale avec TDF. Cette convention arrivera à échéance en 2030, mais TDF souhaite avoir une vision à plus long terme.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte de prolonger la convention de 10 ans à compter du 6/11/2030.
- Autorise le Maire à signer cet avenant ou tous documents relatifs à cette affaire

Adopté à l'unanimité

14 Juillet 2020

Le Maire indique qu'une cérémonie sera organisée au Monument aux Morts en comité très restreint et avec port du masque obligatoire

M. VIGNOLA trouve d'une part que la Commune est très sale et d'autre part que les voitures circulent trop vite.

Sujet à étudier !